

# Plan Local d'Urbanisme de Saint-Nabord



## Projet d'Aménagement et de Développement Durables

*Vu pour être annexé à la délibération N° 2026\_18  
du Conseil communautaire de la Porte des Vosges Méridionales  
en date du 24 février 2026  
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Nabord*

Mme la Présidente :

Maîtrise d'Ouvrage



VOSGES SECRÈTES  
le Communauté de Communes de  
la Porte des Vosges Méridionales



commune de  
Saint-Nabord

Maîtrise d'Oeuvre



AGENCE BENJAMIN FEDELI  
ARCHITECTES & URBANISTES

PORTE DES VOSGES MÉRIDIONALES  
4 Rue des Grands Moulins  
BP 40056  
88202 REMIREMONT Cedex  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES

biotope

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

## Rappel:

Le Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document intégré dans les Plans Locaux d'Urbanisme conformément à la loi Solidarité et renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000, suivant les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, de la loi portant Engagement National pour l'environnement (ENE) du 12 Juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) et de la loi pour l'Accès au Logement et un urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

### **Art L. 151-5 du Code de l'Urbanisme:**

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Il traduit donc la politique locale pour l'aménagement et l'urbanisme du territoire de la commune de la Saint-Nabord.

### **Article L153-12**

- Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Nabord.

Il expose donc un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire communal, et aux outils mobilisables par la collectivité.

Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les communications numériques, les loisirs et le développement économique et commercial retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe également les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Le territoire de Saint-Nabord est couvert par un PLU approuvé le 21 septembre 2006.

Par délibération n°429/47/10 du 28 février 2019, le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du PLU, sur l'ensemble du territoire communal.

## Les objectifs de la révision sont les suivants :

- Élaborer un plan d'urbanisme dans le respect du développement durable conciliant la mise en valeur de l'environnement naturel et du patrimoine architectural,
- Réfléchir à un nouveau projet de développement et d'aménagement du territoire communal et notamment repenser les zones d'ouverture à l'urbanisation et la mise en valeur du patrimoine architectural et naturel (espaces agricoles, cours d'eau, forêts) de la collectivité,
- Permettre l'accueil de nouveaux habitants tout en favorisant la densité,
- Aménager la rédaction du règlement, notamment par rapport à la prise en compte des dispositions du Grenelle de l'Environnement, de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, de la gestion des zones humides,
- Prendre en considération le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- Assurer la protection des secteurs présentant un enjeu environnemental et paysager majeur et notamment les réseaux de haies en milieu agricole,
- Maîtriser le développement de l'urbanisation en tenant compte de la capacité des réseaux existants (eau potable, assainissement, électricité) et des voiries de manière à limiter les dépenses de viabilisation.

## LES GRANDES ORIENTATIONS ET LEUR TRADUCTION DANS LE PLU :

Sur la base du diagnostic réalisé sur le territoire, des enjeux et des objectifs principaux en termes d'aménagement du territoire ont été définis, et un projet a été élaboré.

Saint Nabord a défini les orientations suivantes en matière d'urbanisation et d'aménagement de son territoire, qui forment le PADD :

- **Orientation n°1** : Conforter la qualité de vie et le cadre naturel
- **Orientation n°2** : Maintenir et développer l'activité économique et touristique
- **Orientation n°3** : Définir un cadre de développement cohérent et réfléchi pour les hameaux
- **Orientation n°4** : Placer l'environnement au cœur des enjeux → notion transversale présente dans chacune des orientations.

Les quatre grandes orientations du projet communal sont déclinées dans les tableaux ci-après sous forme d'enjeux et d'objectifs ainsi que cartographiquement.

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

## Orientations n°1 : Conforter la qualité de vie et le cadre paysager de Saint-Nabord

### Constat

Le tissu urbain de Saint-Nabord se caractérise par une organisation urbaine sous forme de différents hameaux installés au cœur des espaces agricoles et forestiers. La structure urbaine se compose de tissus bâtis construits à des périodes successives, avec la présence de fermes anciennes mais d'un tissu relativement lâche et peu dense sur son développement plus récent. Le cadre paysager des hameaux est caractérisé par :

- un relief ondulé où vient se lover le bâti
- une végétation forestière très abondante offrant un cadre boisé
- Le paysage des espaces agricoles de grande qualité qui offre une succession de terrasses, vallonnement avec une forte présence de l'eau.



**Objectif** : SAINT NABORD doit s'afficher comme ville verte, disposant d'une grande qualité de vie.

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
1 - Préserver la silhouette et valoriser l'identité des hameaux	
Objectifs	Moyens
Conserver l'identité urbaine de chaque hameau et la qualité des silhouettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préserver la structure urbaine « polymorphe » : hameaux de montagne, de vallée, ...</li> <li>→ Maîtriser l'évolution des silhouettes (encadrer règlementairement les hauteurs, formes et volumes des futures constructions, etc.)</li> <li>→ Préserver les points de vue depuis et vers les hameaux</li> </ul>
Préserver, mettre en valeur voire améliorer les ceintures vertes autour des hameaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maîtriser la structure paysagère à proximité des hameaux.</li> </ul>
Améliorer la qualité des entrées de hameaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Éviter les dépôts extérieurs visibles depuis le domaine public (matériel, véhicules, épaves, ferrailles, etc.),</li> <li>→ Offrir un cadre paysager aux entrées de hameaux.</li> <li>→ Mettre en valeur l'entrée de St-Nabord-Longuet et St-Nabord-Moulin ainsi que le ruisseau de Sainte-Anne à hauteur des anciennes papeteries.</li> </ul>



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Valoriser l'identité locale	
Objectifs	Moyens
Maintenir la qualité paysagère locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Préserver l'espace agricole et naturel en limitant les extensions.</li> <li>➔ Éviter le mitage sur les coteaux.</li> </ul>
Maintenir la forme urbaine et un ensemble architectural cohérent	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Définir des règles d'implantation, de recul et de gabarits.</li> <li>➔ Encadrer les opérations de rénovation du bâti ancien de manière à préserver les caractéristiques urbaines et architecturales.</li> </ul>
Maintenir une cohésion architecturale - Développer l'urbanisation en cohérence avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réglementer l'architecture à venir pour une bonne insertion dans son environnement et limiter son impact sur le paysage L'architecture doit être en cohérence avec chaque hameau et ses caractéristiques. <i>L'aspect « village » doit être conservé, avec un habitat composé de maisons individuelles ou de bâtiments collectifs de petit gabarit.</i></li> <li>➔ Intégrer la bonne prise en compte de la topographie pour une insertion dans la pente.</li> </ul>
Travailler sur les limites entre espace agricole et espace urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Veiller à assurer des limites qualitatives et éviter les transitions « rudes » entre les espaces.</li> </ul>
Préserver la plaine inondable et le réseau de ruisseaux, éléments à part entière du paysage local	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Protéger réglementairement le réseau hydrographique et ses abords directs</li> <li>➔ Protéger les ripisylves endogènes qui accompagnent ce réseau.</li> </ul>
Valoriser et maintenir les lieux remarquables (étangs, points de vue...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Préserver les espaces qualitatifs tels que le canal d'alimentation du réservoir de Bouzey, la prairie de Vouau (projet intercommunal), les étangs, le rond caillou...</li> <li>➔ Protéger le site classé – site de la Moraine de Noirgueux par un règlement approprié</li> </ul>
Préserver les éléments visuels offerts par le relief de côte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Mettre en valeur des routes en balcons et préserver les perspectives ouvertes et fermés permettant une découverte du territoire</li> </ul>

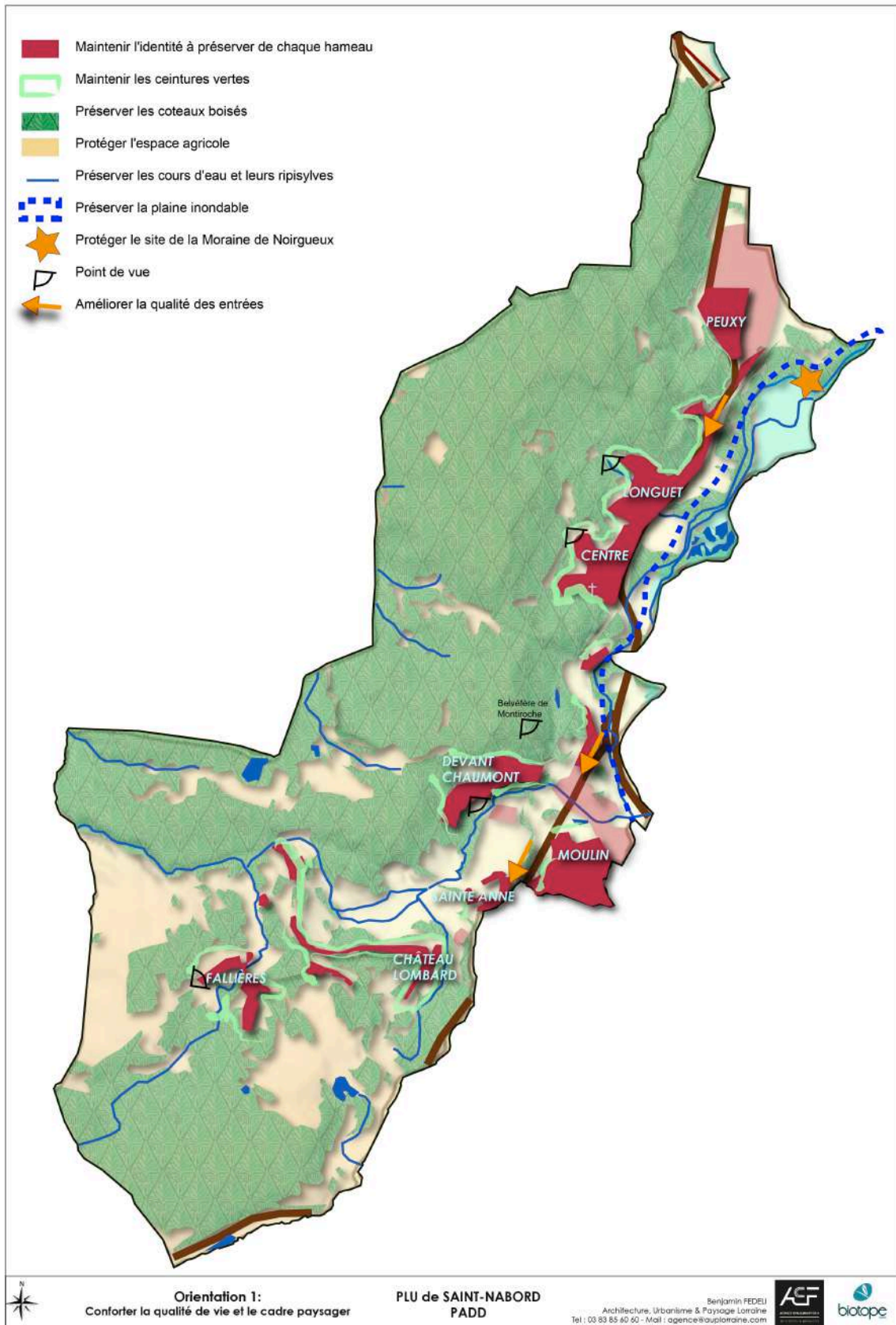


# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Protéger et mettre en valeur le patrimoine des bourgs et des villages	
Objectifs	Moyens
Maintenir la qualité de composition des bâtiments remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Repérer les bâtiments remarquables sur le territoire (bâtisses, fermes, Chapelle Ste Anne, ..)</li> <li>➔ Préserver les caractéristiques qualitatives du bâti.</li> <li>➔ Encourager la rénovation du patrimoine « dans les règles de l'art »</li> </ul>
Permettre au patrimoine bâti d'évoluer	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Permettre certaines adaptations, notamment en termes de développement durable et d'énergie renouvelable ainsi que d'intégration d'architecture contemporaine de qualité.</li> <li>➔ Programme d'aide de l'ANAH en lien avec la communauté de communes de la porte des Vosges Méridionales mis en place.</li> <li>➔ Permettre l'adaptation du bâti au mode de vie contemporain</li> </ul>
Protection du petit patrimoine remarquable	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Repérer et protéger le petit patrimoine (calvaires, monuments, ...)</li> </ul>
Protéger le patrimoine paysager	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Repérer les arbres remarquables, les alignements et les haies structurant le territoire et les protéger</li> </ul>
Favoriser la vie sociale des hameaux et maintenir le niveau de services et d'équipements à disposition de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Valoriser l'espace public dans la poursuite des opérations déjà réalisées sur la commune en intégrant du végétal et du minéral qualitatif lors de la création et la rénovation des zones urbaines.</li> <li>➔ Favoriser et permettre le commerce de proximité et l'artisanat dans les hameaux en tenant compte de la limitation des nuisances que ce soit sonores, visuels, de pollution ou de trafic.</li> <li>➔ Créer des zones « vertes » de partage (parcs, jardins, promenades...)</li> <li>➔ Favoriser l'enfouissement des réseaux secs, action qui participe à la qualité de l'environnement de l'espace public.</li> </ul>



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

## Orientations n°2 : Maintenir l'activité économique et touristique

### Constat

La commune dispose d'un appareil commercial et industriel dense, notamment par la présence des deux zones d'activités importantes de la commune qui fonctionnent avec Remiremont, Eloyes et les communes alentour. L'emprise au sol des bâtiments y est forte et l'activité fortement consommatrice d'espace. Les établissements les plus représentés sont les « commerces, transports, services divers » avec près de 68% des établissements actifs.

En terme de paysage, le contraste est très important entre la partie pavillonnaire et la partie « activités », aucune zone tampon ne permettant de transition entre les deux entités.

La surface agricole représente 567 ha (14% du territoire). Peu d'agriculteurs sont encore présents sur le territoire (13 établissements dont seulement 5 avec des salariés en 2015).

En terme de tourisme, la commune dispose d'hébergements (hôtel, chambres d'hôtes) mais également des restaurants et une aire de camping-cars. Plusieurs chemins de randonnées et promenades parcourent la commune.

**Objectif** : Poursuivre et développer l'attractivité de Saint-Nabord



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Poursuivre la dynamique économique	
Objectifs	Moyens
Affirmer la centralité du centre-bourg en renforçant son attractivité commerciale et festive	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ L'aménagement autour du centre socioculturel (CSC) et de la place de la gare doit favoriser l'implantation de nouveaux commerces et services de proximité. Il doit offrir assez de surface pour faciliter l'installation d'animations (foires à la tofaille, fête patronale, vide grenier...)</li> <li>➔ Maintenir et développer le commerce de proximité et les petits artisans dans les hameaux tout en étant vigilant à ce que l'activité ne génère pas de nuisance pour les habitants.</li> </ul>
Conforter les zones d'activités existantes (Peuzy, Moulin, Bas de Fallières, Sainte-Anne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Favoriser l'implantation de nouvelles activités, notamment au niveau des Z.A existantes et à proximité immédiates de celles-ci. Maintenir les activités existantes en leur permettant de se développer.</li> <li>➔ Lutter contre la vacance de locaux d'entreprises et les friches industrielles en favorisant le renouvellement urbain.</li> <li>➔ Créer une campagne d'envergure de communication, « un book », pour propager les atouts de Saint-Nabord afin d'attirer professions médicales et innovantes sur le territoire.</li> <li>➔ S'équiper d'un établissement de santé, type maison médicale.</li> <li>➔ Créer un espace pour permettre l'implantation d'une pépinière d'entreprises pour un groupement d'artisans ou d'entreprises en créant une zone équipée de réseaux.</li> <li>➔ Veiller à la remise en état des sites accueillant des carrières existantes à la fin de leur exploitation et permettre une nouvelle exploitation uniquement après évaluation des nuisances et risques (circulations de camions ; sécurité routière, bruit, détérioration de chaussée, ...)</li> <li>➔ Poursuivre le déploiement de la fibre optique déjà réalisé sur la commune et le prévoir dans les zones d'extension. Un WIFI sur la place de la gare est en réflexion.</li> </ul>



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Poursuivre une volonté de zones d'activités qualitatives	
Objectifs	Moyens
Poursuivre une volonté de zones d'activités qualitatives dans le respect de son environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Limiter les nuisances engendrées par les activités économiques, en séparant activités économiques et habitations, notamment par des zones tampons, non constructibles et végétalisées lorsque c'est possible.</li> <li>→ Intégrer les zones d'activité par un paysagement qualitatif et favoriser la plantation d'essences locales ou adaptées.</li> <li>→ Traiter les limites pour une meilleure insertion paysagère, notamment les limites avec les zones d'habitat.</li> <li>→ Favoriser la bonne intégration des futures constructions (aspect extérieur, gabarit, implantation)</li> <li>→ Arborer les grandes zones de stationnements pour leur intégration paysagère et la limitation d'îlot de chaleur.</li> <li>→ Permettre une mutualisation des parkings et l'installation de panneaux solaires sur les zones de stationnement.</li> </ul>
Poursuivre l'accessibilité des zones d'activités existantes et à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Créer des déplacements doux au sein des zones d'activités</li> </ul>



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Maintenir l'activité agricole et sylvicole	
Objectifs	Moyens
Protéger les terrains agricoles avec la triple volonté économique, environnementale et paysagère	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Limiter les extensions urbaines sur ces zones.</li> <li>→ Favoriser la reprise d'exploitation agricole, d'élevage et soutenir les projets d'agriculture biologique circulaire.</li> <li>→ Favoriser les implantations de petites exploitations.</li> <li>→ Intégrer qualitativement les nouvelles constructions.</li> <li>→ Permettre la diversification des activités agricoles.</li> <li>→ Permettre l'extension des activités agricoles en tenant compte des périmètres de réciprocité.</li> <li>→ Contribuer à une alimentation de qualité par le développement des circuits de proximité.</li> </ul>
Protéger la forêt et permettre son exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avoir des règlements graphique et écrit adaptés au domaine forestier, à sa protection et à son exploitation.</li> </ul>
Développer et valoriser la filière bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Promouvoir la filière bois.</li> <li>→ Permettre les déplacements des engins nécessaires à l'activité sylvicole.</li> <li>→ Inciter à l'utilisation de la filière bois locale lors de la rénovation et la création d'équipements sur le territoire, etc. (politique du département).</li> </ul>

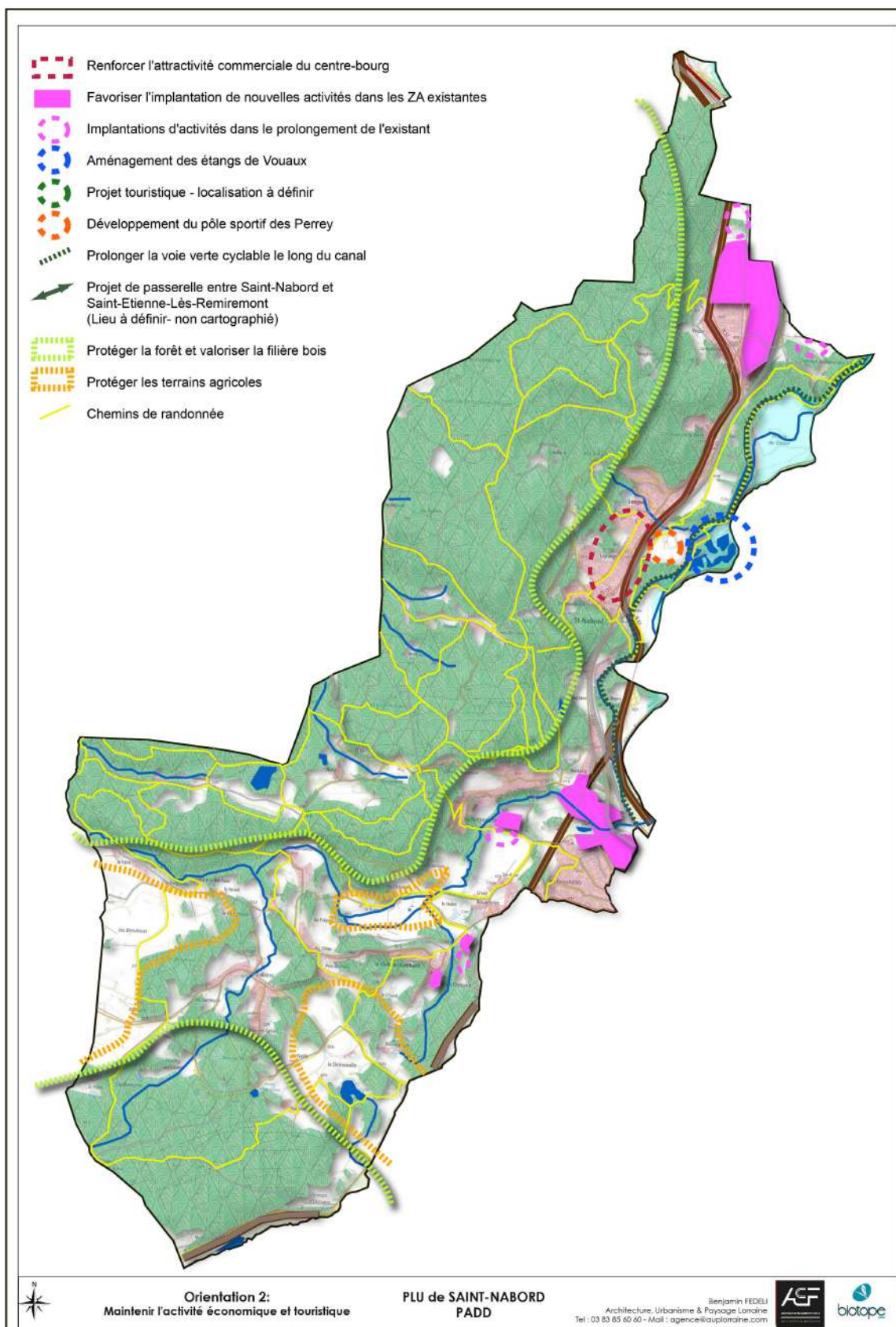


# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Poursuivre une politique touristique, culturel et de loisirs dynamique	
Objectifs	Moyens
Dynamiser le développement du tourisme vert notamment en favorisant la diversification des activités touristiques ainsi que l'utilisation rationnelle du patrimoine bâti existant	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Favoriser l'implantation de gîtes, fermes auberges, chambres d'hôtes, et logements insolites prioritairement dans les constructions existantes et permettre de nouvelles implantations.</li> <li>➔ Conforter et préserver l'offre en circuits pédestres et VTT (GR7, circuits VTT, circuits Trail...)</li> <li>➔ Envisager une nouvelle zone touristique pour l'installation d'un camping.</li> </ul>
Favoriser le tourisme patrimonial	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Poursuite des dispositions existantes et renforcement de l'offre en matière de tourisme patrimoniale : Visite de la commune en lien avec la maison du patrimoine. Découverte du site de la chapelle Sainte-Anne...</li> </ul>
Poursuivre le tourisme lié aux étangs et à la forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Valorisation des étangs et de la plaine de la Moselle présentant un intérêt patrimonial, environnemental et paysager : projet intercommunal des étangs de Vouaux en zone verte (parcours pédestre, découverte de l'environnement.)</li> <li>➔ Poursuivre la politique de développement des sentiers pédestres, les équipements (bancs, tables pique-nique, ...) et les structures de loisirs liés à la forêt.</li> </ul>
Poursuivre le tourisme lié à la Moselle et au canal	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Maintenir la voie verte dans un cadre naturel et paysager.</li> <li>➔ Prolonger la voie verte cyclable du sud vers le nord en longeant le canal d'alimentation de Bouzey.</li> <li>➔ Créer une passerelle pour franchir la Moselle entre Saint Étienne-lès-Remiremont et Saint-Nabord.</li> </ul>
Préserver les zones de loisirs existantes et poursuivre la mise en place d'équipements sportifs et de loisirs, notamment liés aux activités de plein air.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Prévoir un zonage approprié.</li> <li>➔ Aménager le secteur de la « Prairie de Vouau » en parcours de santé, en parcours pédestre.</li> <li>➔ Poursuivre l'implantation d'équipements sportifs dans la zone de Perrey (pôle sportif).</li> </ul>



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

## Orientations n°3: Définir un cadre de développement cohérent et réfléchi

### Constat

Le territoire connaît une croissance de sa population sur les 10 dernières années. SAINT-NABORD dispose d'une gamme d'équipements relativement étoffée lui assurant ainsi une certaine autonomie. Sur la période 2011-2021, le territoire a connu une artificialisation d'un peu plus de 30ha dont plus de 70% à vocation d'habitat, consommation induite par de l'habitat peu dense.



### Objectifs :

- Permettre l'accueil de nouveaux habitants tout en limitant la consommation d'espace.
- Favoriser l'installation de jeunes ménages pour maintenir un niveau d'équipements et de services (écoles par exemple) tout en préservant les ressources naturelles.

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Calibrer et quantifier le projet de développement de Saint-Nabord et de ses hameaux	
Objectifs	Moyens
Assurer le développement maîtrisé et organisé des bourgs et des villages	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Privilégier l'implantation dans l'enveloppe urbaine tout en tenant compte de la topographie et de la configuration spécifique à chaque hameau.</li> <li>➔ Éviter le mitage : Limiter l'habitat dispersé et excentré : optimiser l'utilisation des espaces résiduels, en dents creuses ou dans le prolongement de l'urbanisation existante dans un souci de bonne gestion des réseaux humides et secs, d'organisation des transports scolaires et de préservation des ressources forestières et agricoles.</li> </ul>
Permettre l'installation de nouveaux habitants sur le territoire et une poursuite de dynamique de progression de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Estimer les besoins en logements à produire</li> <li>➔ Localiser les possibilités de développement de l'habitat en tenant compte de la présence des transports en commun, des services et équipements, de la desserte des réseaux...</li> </ul>
Optimiser les possibilités de construire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Localiser les dents creuses et vérifier leur constructibilité.</li> <li>➔ Tenir compte de la vacance</li> <li>➔ Prendre en compte les risques et contraintes</li> </ul>
Limiter la consommation foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Limiter l'étalement urbain et trouver un équilibre entre la protection des espaces naturels et agricoles et la maîtrise de l'ouverture à l'urbanisation dans l'espace et dans le temps.</li> </ul>

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

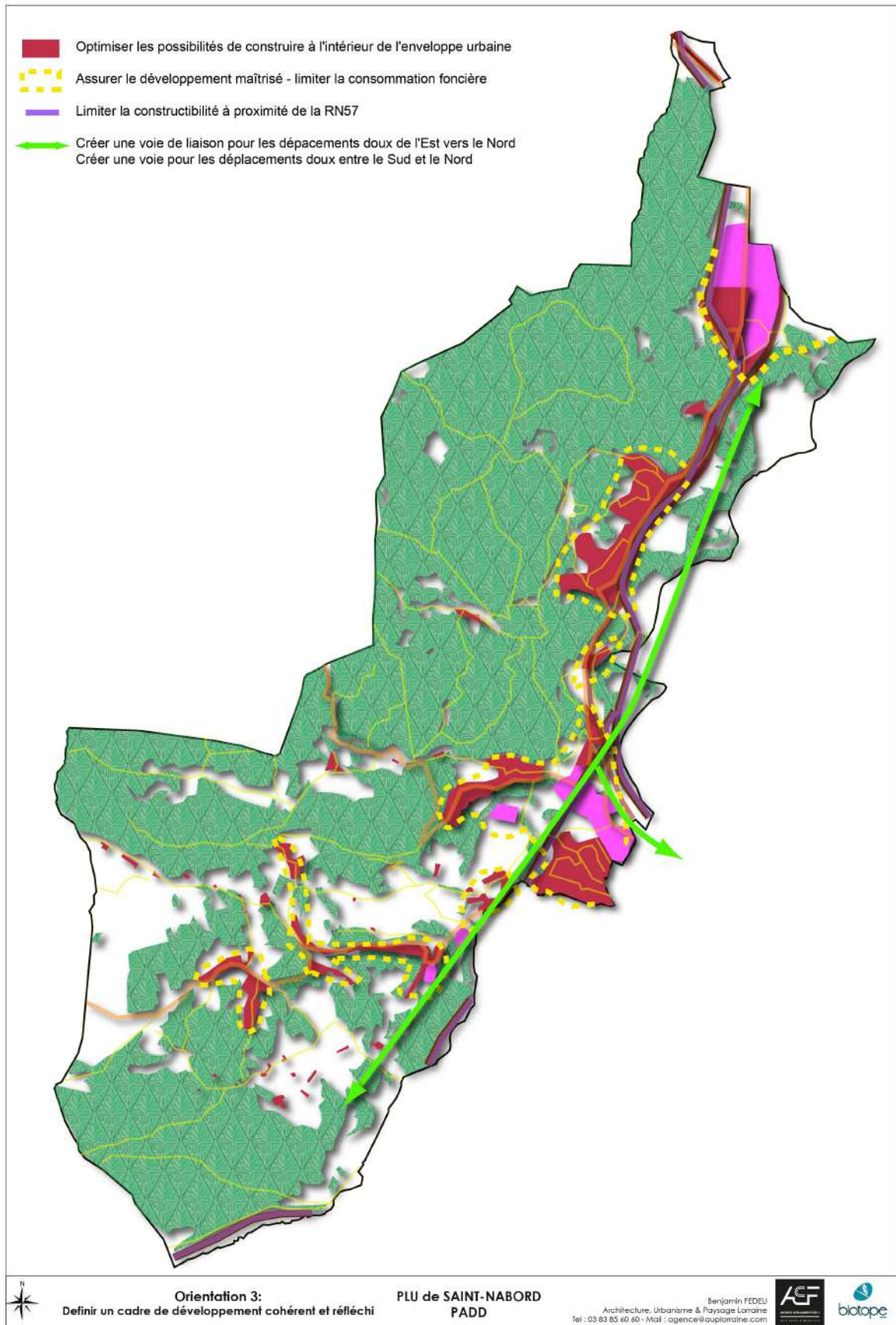
Enjeu	
Offrir une mixité d'habitat et adapter le logement aux besoins	
Objectifs	Moyens
<p>Diversifier l'offre de logements pour favoriser la mixité urbaine et la mixité sociale (lotissement résidentiel, lotissement pour séniors, logement pour ménages disposants de revenus modestes)</p> <p>Adapter l'offre aux personnes âgées et aux PMR (personnes à mobilités réduites)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Dans les zones urbaines : permettre la création de différents types de logements tout en tenant compte des spécificités architecturales et urbaines de l'environnement bâti.</li> <li>➔ Dans les zones à aménager : prévoir une mixité intergénérationnelle, notamment au travers du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation</li> </ul>
<p>Travailler sur de nouvelles formes urbaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Travailler sur des formes urbaines diversifiées tout en étant en cohérence avec les formes urbaines existantes pour une bonne intégration et en adéquation avec le charme de chaque hameau.</li> <li>➔ Dans les zones à aménager, anticiper la programmation au travers des orientations d'aménagement.</li> </ul>

Enjeu	
Consolider et développer une offre de déplacements diversifiée	
Objectifs	Moyens
<p>Favoriser les déplacements actifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Favoriser les liaisons plateaux-vallées par le développement de cheminements piétonniers et de voies cyclables.</li> <li>➔ Accompagner la rénovation et le développement urbain en mettant en valeur les ruelles, en créant des trottoirs ou chemins piétonniers et en intégrant des voies cyclables.</li> <li>➔ Développer des parcours pour VTT et vélos électriques, maintenir et rendre attractifs les chemins VTT et les sentiers de randonnée existants. Prévoir des bornes de recharges pour vélos électriques.</li> <li>➔ Aménager le secteur du Lycée Malraux pour améliorer la fluidité lors des heures de fortes affluences.</li> <li>➔ Prévoir le stationnement vélos à proximité des équipements et dans les opérations nouvelles</li> </ul>
<p>Renforcer les liaisons au sein de la commune et vers les communes voisines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Créer une voie de liaison pour les déplacements doux de l'Est vers le Nord. <i>L'objectif est de relier l'ancienne voie de chemin de fer dite aujourd'hui « voie verte » venant des communes de St Etienne-lès-Remiremont et Remiremont à la commune d'ELOYES.</i></li> </ul>

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Créer une voie ou un chemin pour les déplacements doux entre le Sud et le Nord de la commune <i>L'objectif est de permettre à un cycliste de se déplacer de l'étang de la Demoiselle jusqu'à la Stèle de Noiregoux par exemple.</i></li> <li>➔ Créer une voirie parallèle à la 2X2 coté Ouest pour relier Rainfaing à St Anne.</li> <li>➔ Construire à hauteur de Saint-Nabord Centre-Longuet une passerelle pour franchir la Moselle Le but est de créer une liaison pour les déplacements doux entre Saint-Nabord et Saint-Etienne-lès-Remiremont</li> </ul>
Maintenir la desserte en train et développer la desserte de transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Poursuivre et développer cette politique à l'échelle intercommunale et départementale pour les déplacements ferroviaires et bus.</li> </ul>
Gérer la problématique du stationnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Maintenir une offre de stationnement satisfaisante</li> <li>➔ Imposer des places dédiées pour toute nouvelle opération</li> <li>➔ Créer des aires de covoiturage</li> <li>➔ Créer des stations de recharge pour véhicules électriques</li> <li>➔ Prévoir le paysagement des zones de stationnement de surface importante</li> <li>➔ Intégrer les problématiques de stationnements, de services d'intérêts communs (ramassages d'ordures ménagères) lors de la création ou l'extension urbaine</li> </ul>
Améliorer le cadre de vie en réduisant la nuisance du bruit des axes importants	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Limiter les zones d'habitat à proximité de la RN57</li> <li>➔ Limiter la vitesse sur les départementales</li> <li>➔ Sécuriser les déplacements</li> </ul>

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

## Orientations n°4 : Placer l'environnement au cœur des enjeux

### Constat :

La commune de Saint-Nabord est directement concernée par deux sites Natura 2000. Elle dispose d'un cadre environnemental remarquable, entre coteaux boisés et plaine inondable.

Objectif : Intégrer la notion environnementale dans chaque projet et à toutes les échelles.



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Préserver la fonctionnalité des milieux naturels	
Objectifs	Moyens
Préserver et valoriser les 3 grandes occupations du sol du territoire : la forêt, les espaces agricoles et notamment les prairies permanente et la vallée de la Moselle	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier ces espaces par un zonage approprié (zones agricoles A ou zones naturelles et forestières N), qui limite et conditionne la constructibilité.</li> </ul>
Maintenir les trames vertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Prendre en compte les espaces de déplacements d'espèces</li> <li>→ Protéger certains vergers et jardins.</li> <li>→ Maintenir les haies et alignements permettant une perméabilité et recréer des continuités de haies.</li> <li>→ Protéger le continuum forestier et préserver la richesse forestière.</li> </ul>
Maintenir les trames bleues	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préserver et maintenir les cours d'eau, les plans d'eau ainsi que les mares et milieux naturels d'accompagnement (ripisylves endogènes, bosquets, ...) par un zonage approprié et un repérage d'éléments de paysage à protéger.</li> </ul>
Maintenir les continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Protéger les haies, alignements d'arbres,... structurants.</li> <li>→ Préserver les corridors existants.</li> <li>→ Établir des actions de restauration de zones humides si nécessaire et de plantations.</li> <li>→ Préserver les réservoirs de biodiversité et les zones pastorales par un zonage approprié.</li> <li>→ Intégrer les continuités écologiques dans les futurs aménagements.</li> </ul>



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Gérer et valoriser les espaces liés à l'eau Préserver la vallée de la Moselle, des milieux humides potentiels et des milieux associés	
Objectifs	Moyens
Prendre en compte la zone inondable impactant fortement la commune et le PPRI mis en place	→ Prendre en compte et intégrer le PPRI Moselle Amont
Préserver les zones humides	→ Préserver les zones humides remarquables qui participent à la régulation des crues et les zones d'expansion de crues
Préserver les berges	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Interdire les constructions à proximité immédiate des cours d'eau</li> <li>→ Protéger ou replanter les ripisylves- favoriser la mixité des essences et lutter contre les espèces invasives.</li> <li>→ Limiter les boisements gênants (résineux) à proximité des cours d'eau – éviter l'enrésinement</li> </ul>
Renforcer le rôle de l'eau en terme de promenade et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuivre la politique actuelle de déplacements doux et de tourisme vert en lien avec le canal et la Moselle par la mise en place d'un projet intercommunal de voie cyclable.</li> <li>→ Préserver l'étang de Louveaux d'une urbanisation à vocation d'activités en prévoyant un projet de parc en lien avec le plan d'eau.</li> </ul>

Enjeu	
Protéger et préserver les espaces naturels remarquables sur la commune dont les zones Natura 2000	
Objectifs	Moyens
Préserver les zones recouvertes par un zonage réglementaire et d'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Établir un classement N et un règlement approprié afin de préserver la zone Natura 2000. Informer et faire découvrir la richesse environnementale (projet intercommunal sur les étangs de la prairie du Vouau)</li> <li>→ Évaluer les incidences du projet sur cette zone</li> <li>→ Prise en compte des autres espaces naturels remarquables par un classement et un règlement approprié</li> </ul>

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Préserver la ressource en eau	
Objectifs	Moyens
Prise en compte des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Limiter voire interdire la constructibilité dans les secteurs vulnérables</li> <li>→ Promouvoir la réutilisation des eaux de pluies</li> <li>→ Préservation de la ressource en eau via l'interdiction d'aménagement sur et à proximité des captages d'eau, dans les périmètres de protection rapprochés de captages</li> </ul>
Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maintenir le bon état chimique et écologique des cours d'eau « la Niche » et « Ste Anne » en réalisant les objectifs du SDAGE</li> </ul>
Améliorer la gestion des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en conformité les stations d'épuration pour pouvoir accueillir les nouveaux habitants si nécessaire : reconstruction de la STEP du centre en 2022.</li> </ul>
Améliorer la gestion des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intégrer au règlement une gestion des eaux pluviales pour les nouvelles opérations et pour les aménagements des espaces publics</li> </ul>

Enjeu	
Maintenir la couronne agricole	
Objectifs	Moyens
Protéger les terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Limiter les extensions urbaines sur le domaine agricole</li> <li>→ Identifier les espaces par un zonage approprié qui limite et conditionne la constructibilité</li> <li>→ Limiter voire interdire les constructions agricoles dans les secteurs vulnérables (risque inondation, ...)</li> <li>→ Prendre en compte les périmètres de réciprocité</li> </ul>



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Favoriser le développement durable dans l'architecture et les aménagements	
Objectifs	Moyens
Favoriser une architecture respectueuse de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Encourager les rénovations thermiques et les constructions/formes urbaines économiques en énergie</li> <li>➔ Produire de « l'énergie verte » (ex: panneaux solaires) notamment sur les bâtiments de grandes emprises</li> <li>➔ Permettre dans le règlement les dispositifs favorisant les énergies renouvelables intégrés à leur environnement notamment le bois-énergie, le solaire su toit ou la géothermie.</li> </ul>
Intégrer la notion environnementale dans les futures opérations d'aménagement d'ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Gérer les eaux pluviales – limiter l'imperméabilisation</li> <li>➔ Réfléchir en amont aux orientations des constructions en fonction de l'ensoleillement, à leur implantation</li> <li>➔ Préfigurer le paysagement des zones                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réaliser des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles pour favoriser la prise en compte de ces thématiques et les intégrer au règlement.</li> </ul> </li> <li>➔ Mise en place d'un éclairage public peu consommateur et limitant les nuisances lumineuses : passage en LED en cours.</li> </ul>
Établir un cadre favorable à l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Voir chapitre sur les déplacements</li> </ul>

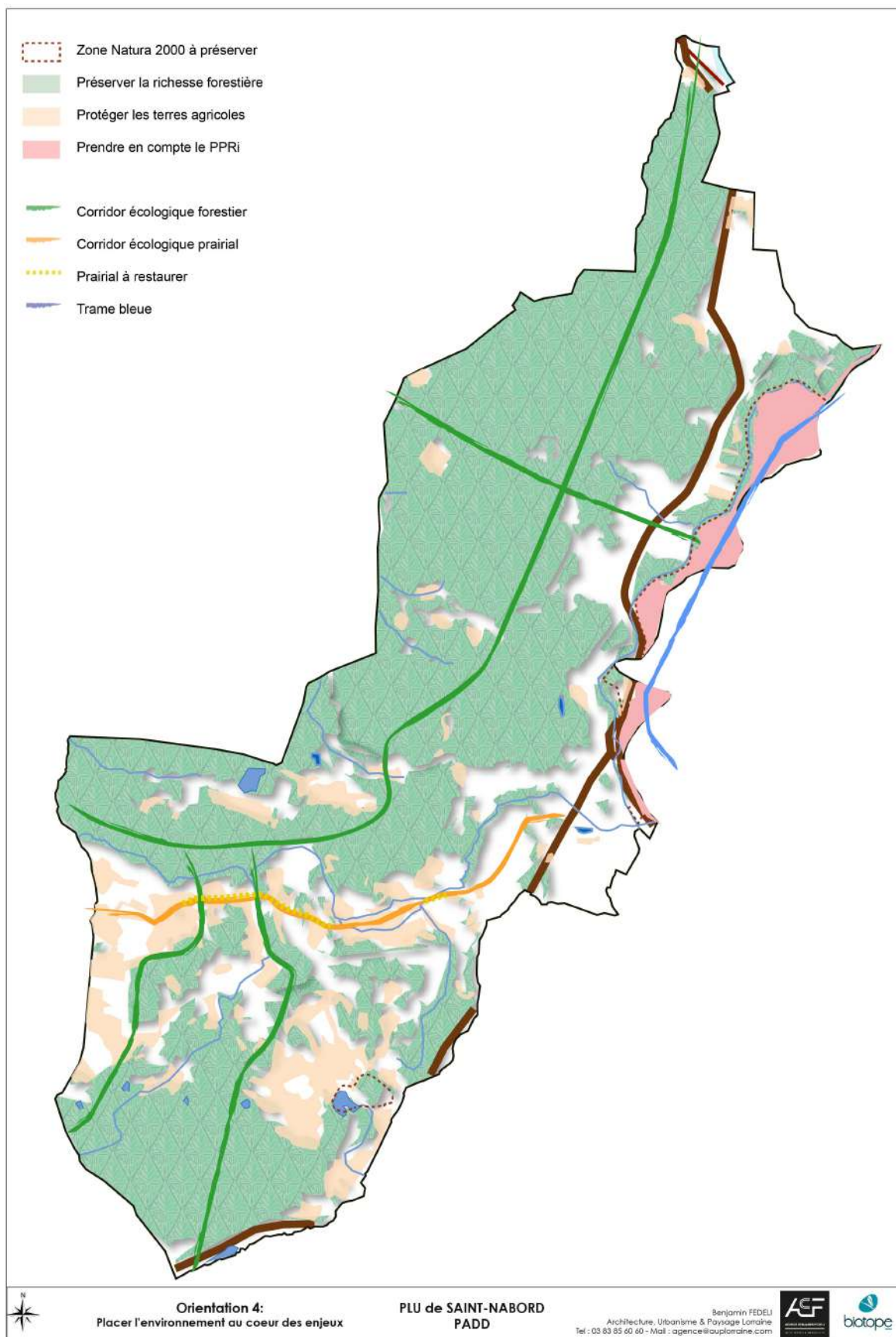


# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

Enjeu	
Prendre en compte les risques	
Objectifs	Moyens
Prendre en compte les risques et nuisances dans les futurs aménagements	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Limiter la création de zone à urbaniser dans les SUP des ouvrages GRT gaz et la densification des zones déjà ouvertes à l'urbanisation</li><li>→ Prise en compte mouvements de terrain</li><li>→ Prise en compte des risques spécifiques aux zones de montagne</li><li>→ Encadrer la constructibilité sur les secteurs touchés par la pollution des sols</li><li>→ Limiter voir interdire la constructibilité dans les secteurs inondables</li><li>→ Prendre en compte le risque radon, sismicité et rupture de barrage</li></ul>

---

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

## OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN.

ENJEU
<b>Modérer la consommation d'espaces naturels et agricoles et lutter contre l'étalement urbain</b>
<b>Objectifs</b>
<b>Modération de la consommation d'espace à vocation d'habitat :</b> <b>Objectifs de modération de la consommation dans le projet de PLU :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Réduction de plus de 80%</b> des surfaces inscrites en 1AU et 2AU au PLU.</li><li>- <b>Optimiser les possibilités de construire à l'intérieur de l'enveloppe</b> urbaine en dents creuses et renouvellement urbain :<ul style="list-style-type: none"><li>• Plus d'une soixantaine de logements en dents creuses ou lotissements existants</li><li>• <b>Réduction de la vacance</b> : objectif de réduction de la vacance pour atteindre moins de 6%</li></ul></li><li>- <b>Application d'une densité minimale</b> afin de limiter l'étalement urbain :<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 à 15 logements / ha environ selon la topographie</li></ul></li><li>- <b>Proposer de nouvelles formes urbaines pour répondre aux objectifs de densité</b></li></ul>
<b>Modération de la consommation d'espace à vocation d'activités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les zones d'activités ou mixtes sont situées à l'intérieur même ou à proximité immédiates des zones d'activités existantes ou de la voie rapide, facilement accessibles et desservies par les réseaux.</li><li>- Une zone à urbaniser à long terme est prévue sur l'aire d'accueil des gens du voyage actuelle en cas de mutation de cette zone en lien direct avec Eloyes.</li><li>- <b>Réduction de plus de 80%</b> des surfaces inscrites en 1AUY au PLU.</li><li>- La consommation en extension a pour objectif de répondre aux fortes demandes actuelles et à venir sur les 12 à 15 ans prochaines années.</li></ul>
<b>Consommation d'espace à vocation d'équipement ou de loisirs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une consommation à vocation sportive limitée aux zones existantes, notamment la zone des Perrey déjà fortement artificialisée.</li><li>- La prise en compte de projets d'hébergements touristiques de façon mesurée et une limitation des possibilités de construction et d'artificialisation en zone naturelle.</li></ul>

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE SAINT-NABORD

## Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

L'objectif de modération de la consommation d'ENAF annuelle sur les 12 à 15 prochaines années est basé principalement sur une réduction des zones d'extension.

Le projet prévoit de mettre en œuvre des politiques et des actions permettant de ralentir la consommation du foncier agricole, naturel et forestier et l'optimisation des espaces déjà artificialisés ou dans l'enveloppe urbaine.

### **Ainsi, la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières est réduite selon deux temporalités :**

L'objectif est tout d'abord de tendre vers une réduction d'environ -50% (-40 à -60%) du rythme de consommation d'ENAF annuel sur la période 2021-2030 par rapport à 2011-2021.

Dans un second temps, à partir de 2031 à horizon 2036-2038, l'ambition est de réduire cette consommation mais aussi de réaliser une évaluation de la trajectoire de réduction de l'artificialisation tous les 6 ans pour apprécier le respect des cibles fixées.

L'objectif chiffré est de moins de 14 ha ouverts à l'urbanisation future à vocation d'habitat en zone à urbaniser.